



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 novembre 2023

REMISE DES PROPOSITIONS D' ACTIONS « MOBILISER LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS » : POUR ACCELERER LE RENOUVELLEMENT DES FORETS PRIVEES ET EN FAIRE UN ATOUT DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le 6 novembre, les propositions d'actions « Mobiliser les propriétaires forestiers » a été remis à Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire par les deux présidents du groupe de travail: Mme Anne-Marie Bureau, présidente du conseil d'administration du Centre National de la Propriété Forestière et par M. Dominique Jarlier, président de la Fédération Nationale des Communes Forestières. Ce groupe de travail, constitué à la suite des Assises de la forêt et du bois, a réuni tous les acteurs concernés qui ont pu échanger et faire part de leurs propositions d'actions concrètes pour davantage assurer une gestion durable de nos forêts privées, qui représentent les trois-quarts des forêts françaises.

Ces propositions d'actions, reflétant également l'ambition du Gouvernement en matière de planification écologique, dressent une liste de 16 mesures concrètes et ambitieuses pour augmenter la part des forêts françaises qui sont gérées et donc alimenter la pompe carbone forestière. Les actions envisagées s'articulent autour des objectifs suivants :

- Mieux connaître les propriétaires forestiers et leurs motivations ;
- Fiabiliser le cadastre ;
- Dynamiser la gestion des biens vacants et sans maîtres ;
- Regrouper le foncier ;
- Regrouper la gestion forestière ;
- Massifier les surfaces sous document de gestion durable.

Parmi les propositions faites figure la révision du cadastre, la création d'une carte d'identité de la parcelle forestière, la mise en place des expérimentations de partage de données, la mise à disposition des diagnostics sylvicoles lors des ventes, le développement d'incitations fiscales à la gestion, et l'identification des parcelles pouvant faire l'objet de valorisation durable.

La mission inter-inspections, mise en place par la Première Ministre, pourra s'appuyer sur ces pistes d'actions identifiées par les acteurs de la filière forêt-bois pour finaliser son analyse. Cette synthèse constituera par ailleurs un outil utile pour chacune des commissions régionales de la forêt et du bois qui doivent se saisir de la territorialisation de la planification écologique. Un indicateur de suivi relatif aux surfaces sous document de gestion sera d'ailleurs développé en lien avec le centre national de la propriété forestière.

Pour Marc Fesneau : **« La forêt française est une forêt riche de sa diversité. Diversité biologique avec de nombreux types de peuplements. Diversité de gestionnaires avec plus de 3,5 millions de propriétaires. Parmi eux, 98 % de petits propriétaires qui possèdent moins de 25 ha, mais 55% de la forêt privée française (5 millions d'hectares). Il est indispensable de les associer au renouvellement forestier et à l'adaptation de nos forêts au changement climatique initiés par le Gouvernement dans le cadre de la planification écologique. Ces propositions d'actions du CNPF et de la FNCOFOR identifie 16 mesures en vue de massifier notre politique forestière et enrichir le débat à venir sur le futur de la forêt française. C'est une étape importante pour être au rendez-vous de l'objectif fixé par le Président de la République de planter 1 milliard d'arbres en 10 ans. »**

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv